

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Nicolas Rochat et consorts demandant de prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans le canton de Vaud.

1. Préambule

La commission a siégé le 16 mars 2012 à 14 h 30 dans la salle de conférence 55 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), rue de la Barre 8. Elle était composée de Mmes Jaqueline Bottlang-Pittet, Christine Chevalley, Valérie Cornaz-Rovelli et de MM. Bertrand Clot, Nicolas Rochat, Eric Züger ainsi que du soussigné confirmé dans la fonction de président-rapporteur.

Participaient également à la séance: Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC; M. Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire (DGEP); M. Serge Loutan, chef du service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).

Nous remercions le secrétaire de la commission M. Cédric Aeschlimann pour l'excellente prise de notes.

2. Position du postulant

Le postulant rappelle que la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) est une voie alternative à l'obtention d'un certificat de capacité professionnelle (CFC). Ce n'est pas une formation au rabais, puisque l'article 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) indique que cette voie n'est offerte qu'aux personnes disposant d'une expérience professionnelle d'au minimum cinq ans. De plus, pour être admis à la procédure de qualification, les candidat-e-s doivent démontrer à l'aide d'un dossier et d'un entretien qu'ils possèdent les compétences requises pour l'obtention du CFC. Dans le canton de Vaud, la procédure VAE a été intégrée dans la loi cantonale sur la formation professionnelle du 9 juin 2009 (LVLFPPr). Malheureusement, très peu de professions et très peu de candidat-e-s ont fait part de leur intérêt.

Le postulant formule quatre demandes au Conseil d'Etat:

1. Etablir un rapport sur la mise en application des art. 67ss de la LVLFPPr concernant la validation des acquis de l'expérience depuis juin 2009;
2. Intervenir auprès de la conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO) ainsi que de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) afin d'augmenter le nombre de professions permettant la VAE ainsi que de développer des synergies intercantionales;
3. Créer des projets pilotes pour de nouvelles certifications et intégrer davantage les organisations du monde du travail (associations patronales et syndicales);
4. Sensibiliser davantage la population sur la VAE, notamment les personnes de plus de 40 ans et ceci en collaboration avec les autres services de l'Etat, comme les Offices régionaux de placement (ORP) par exemple.

3. Position du Conseil d'Etat

Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon signale que deux services sont concernés par la validation des acquis de l'expérience professionnelle : le SESAF et la DGEP. Ces deux services ont commencé un travail de coordination dans ce domaine. La cheffe du DFJC reconnaît que le canton de Vaud n'est pas en avance en la matière d'où l'intérêt de ce postulat qui va permettre de faire le point tel que demandé et de mieux faire connaître la VAE à la population. Mme Anne-Catherine Lyon souligne le fait que la VAE donne accès au CFC au même titre qu'un-e apprenti-e qui a appris son métier en formation duale ou au sein d'une école professionnelle. Un même CFC qui donne accès aux barèmes salariaux des employé-e-s qualifié-e-s et qui permet de se lancer vers la maturité professionnelle et les Hautes écoles spécialisées.

4. Discussion générale et bienfondé du postulat

Les commissaires souhaitent en savoir plus sur la VAE dans le canton de Vaud, quelles sont les professions concernées et quelle est la procédure à suivre. Les deux chefs de services présents précisent que les cantons ne sont pas moteurs pour décréter les métiers au bénéfice de la VAE. La demande doit venir des organisations professionnelles. L'OFFT valide la demande, les cantons se chargent de la mise en œuvre et sont responsables de la certification finale. A ce jour, il y a eu une première volée de sept médiamaticiens vaudois qui ont obtenu leur CFC via la procédure VAE. Il y a un projet en cours pour valider les acquis de l'expérience de septante assistant-e-s en soins et santé communautaire en collaboration avec l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Des collaborations intercantionales sont possibles. Dans le canton de Vaud, la procédure est pilotée par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Les commissaires, vu la grande discrétion qui entoure la VAE, demandent à Mme Anne-Catherine Lyon de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour mieux faire connaître les mécanismes de la VAE et d'inciter les représentants des associations professionnelles à élargir le cercle des métiers pouvant bénéficier de cette voie conduisant à un CFC. La cheffe du DFJC s'est dite prête à s'engager pour mieux faire savoir "ce que chacun doit faire pour que les choses avancent".

5. Vote de la commission

Compte tenu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission recommande au Grand Conseil la prise en considération du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat.

Bex, le 29 mars 2012

Le rapporteur :
(signé) *Alberto Cherubini*